

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

*Pour plus de liberté et de tranquillité,
optez pour le prélèvement automatique de loyer !*

Plus de simplicité

Après avoir effectué votre demande, vous n'avez plus à vous soucier de l'envoi de votre paiement. Fini les chèques et les enveloppes à poster : tout est automatique !

Plus de sécurité

Plus d'oubli ou de retard, plus d'aléas postaux : l'OPH 65 s'occupe de tout pour vous.

Des prélèvements à la date de votre choix

Le montant de votre loyer sera directement prélevé sur le compte que vous avez désigné à la date de paiement que vous avez choisi : le 5, 12 ou 16 de chaque mois.

En toute sérénité

L'OPH 65 vous fait parvenir votre avis d'échéance AVANT de vous prélever. Vous gérez ainsi votre budget en toute sécurité sans frais.

Annulation possible à tout moment

Vous pouvez à tout moment arrêter ce mode de paiement en informant le service Financier de l'OPH 65, sans aucun frais.

+ SÛR

plus de risque d'oubli

+ FACILE

plus de chèque à envoyer

+ ECONOMIQUE

plus de frais d'envoi

+ RAPIDE

plus à se déplacer

Pour bénéficier des avantages du prélèvement automatique, complétez et signez l'autorisation de prélèvement au dos et joignez l'original de votre RIB puis renvoyez votre demande à

OPH 65

Service Financier

28, rue des Haras

BP 816

65008 Tarbes cedex

CONTACTEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT AU 05 62 44 41 75

UNE QUESTION ?

05 62 44 41 75



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées

Réf. OPH 65

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

..... / ..

DEMANDE DE PRELEVEMENT

ORGANISME ENCAISSEUR :Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées
28, Rue des Haras
BP 816
65008 TARBES CEDEX**IDENTITE DU LOCATAIRE :**

NOM :

Prénom :

Adresse :

COMPTE A DEBITER *

NOM : Prénom :

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE :

Etablissement				Guichet				N° de Compte								Clé				

Date de prélèvement souhaitée * : le 5 le 12 le 16

* cochez la case souhaitée

Je soussigné, autorise l'OPH65 à faire prélever en sa faveur, par l'Etablissement teneur du compte désigné ci-dessus, les sommes qu'il m'aura préalablement notifiées par facture adressée directement à mon domicile. Les présentes instructions sont valables jusqu'à révocation expresse qu'il m'appartient de signifier en temps utile à vos services.

A le Signature :

*** PIÈCE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU CAISSE D'ÉPARGNE**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

N° NATIONAL EMMETTEUR
148 946**IDENTITE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**

NOM :

Prénom :

Adresse :

**NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME
CREANCIER**Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées
28, Rue des Haras
BP 816
65008 TARBES CEDEX

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° de Compte												Clé		

A , le Signature du titulaire du compte à débiter :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.